

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_102 : ZONE D'ACTIVITES ALBIPOLE – CESSION PARCELLE AM 134 ET 144
- ENTREPRISE RICHOU

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017

N° DEL2017_102 : ZONE D'ACTIVITES ALBIPOLE – CESSIION PARCELLE AM 134 ET 144 - ENTREPRISE RICHOU

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

La société des établissements Richou, est une SARL active depuis 29 ans. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la reprographie, des photocopieurs, d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels pour les entreprises ainsi que de solutions d'impression connectées et des systèmes d'encaissement sur le département du Tarn et limitrophes.

Son effectif est compris est de 6 et souhaite atteindre une dizaine avec son développement dans les 3 à 5 ans. Elle se situe actuellement au 65 avenue Maréchal Soult dans des locaux trop exigus pour son projet de développement.

L'agglomération a accompagné l'entreprise pour permettre son implantation sur un terrain répondant à ses besoins. Un premier terrain avait été envisagé sur la commune de Terssac(Chemin du Pontet) mais une construction sur ce dernier aurait requis une modification préalable du PLU. Les délais ont été jugés trop longs pour son développement.

Entre temps, le lot gelé près de la STEP d'Albipôle (au numéro 15 de l'avenue de la Martelle) a pu être remis à la commercialisation avec la fin de la construction de la STEP. Ce lot a été présenté à M. Richou qui a donné son accord pour l'acquisition. Il s'agit des parcelles AM 134 et 144 de la ZA Albipôle pour une surface totale de 1 505 m². (Cf plan ci annexé).

L'architecte de monsieur Richou a présenté son esquisse au CAUE qui a émis un avis favorable au projet.

Le prix proposé est de 40 635 € soit 27 €/m² en prenant en compte l'effort de l'entreprise pour la qualité architecturale du bâtiment (cf plan en annexe). Le prix proposé s'inscrit dans la fourchette de l'estimation fournie par le service des domaines qui a émis son avis le 3 mars 2017.

Il vous est demandé d'approuver la cession de ces parcelles à la société des établissements Richou ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaines en date du 03 mars 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2017,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession des parcelles AM 134 et 144 de la ZA Albigèole d'une surface 1 505 m² environ à la société des établissements Richou ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

VALIDE le prix de cession de 27 € HT/ m² TVA en sus soit un montant de 40 635 € HT TVA en sus.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE